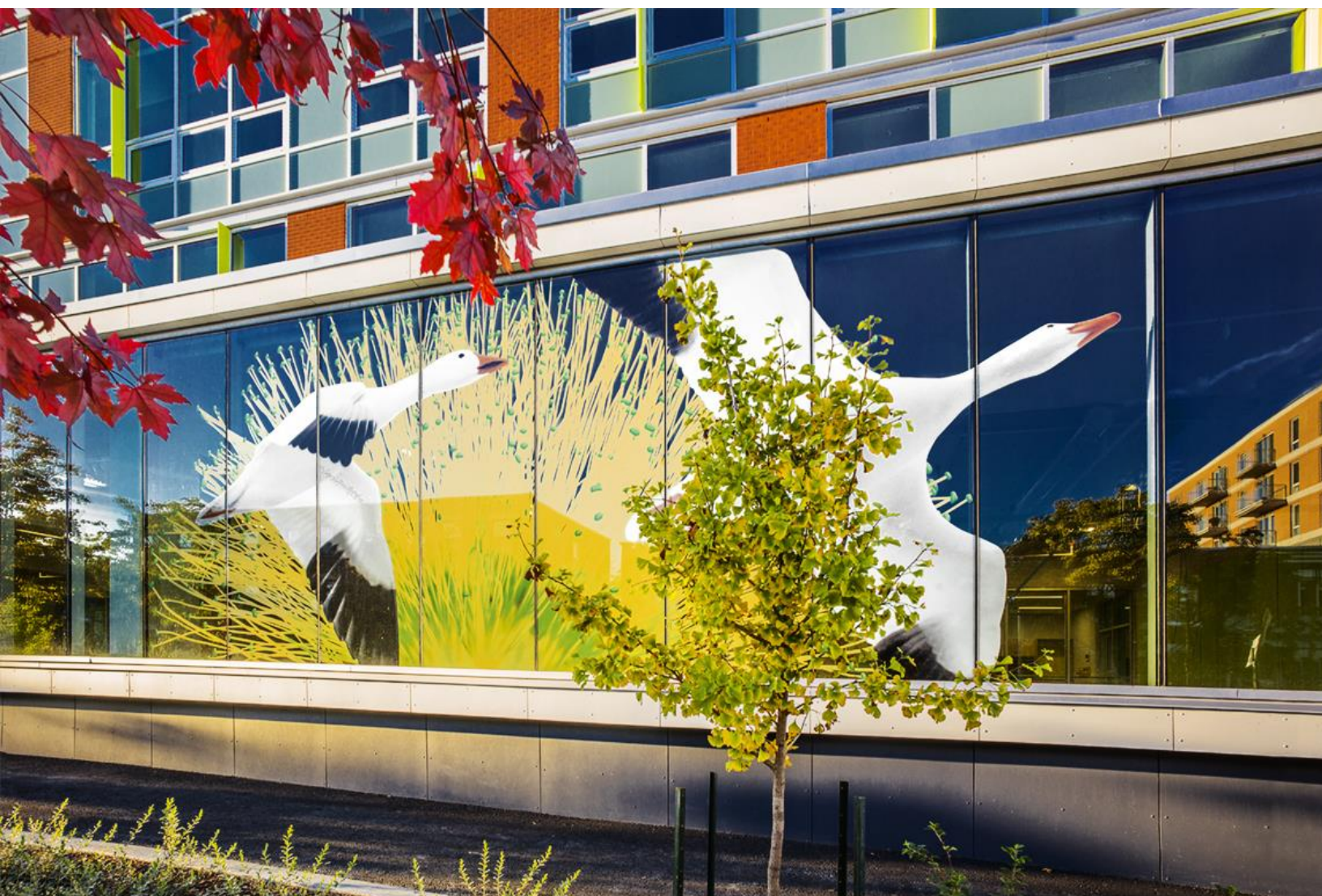


PLANIFIER LES ÉCOLES MONTRÉALAISES

Opinion écrite du Centre de services scolaire de Montréal présentée
dans le cadre de la consultation de l'OCPM sur le PPU des Faubourgs



Dans les dernières années, le Centre de services scolaire de Montréal a accru sa collaboration avec la Ville de Montréal et ses différents arrondissements afin d'assurer la planification et l'intégration d'écoles dans ses quartiers établis et dans les nouveaux projets urbains en développement.

Plus précisément, depuis 2018, le CSSDM collabore étroitement avec l'arrondissement Ville-Marie à la planification des équipements scolaires pour le secteur des Faubourgs. De plus, en 2019, le CSSDM a participé aux différentes activités de consultation organisées par l'OCPM en amont de la rédaction du programme particulier d'urbanisme (PPU).

Tout comme les diverses activités réalisées dans le cadre de cette collaboration, la Ville et le CSSDM se sont vu confirmer l'importance qu'accordent les citoyens et les organismes à la place que doit occuper l'école dans la vie d'un quartier.

Dans ce contexte, le présent document a comme objectif de faire un état des propositions présentes au PPU, de faire le bilan sur les besoins scolaires pour le secteur et de préciser les paramètres qui guident la planification d'équipement scolaire.

ÉTAT DES PROPOSITIONS DU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME

Dans le cadre de la consultation en amont de la rédaction, le CSSDM avait présenté une projection préliminaire des besoins scolaires déterminant un besoin pour au moins une école.

Toutefois, ces derniers ne comptabilisaient pas les besoins reliés aux les maternelles 4 ans et à l'immigration.

La stratégie d'intervention 2.2 *Consolider le réseau d'équipements collectifs et communautaires dans le quartier* du PPU des Faubourgs propose trois emplacements pour de nouveaux équipements collectifs, dont deux incluant des écoles. L'un étant situé au nord de l'axe routier Ville-Marie et l'autre au sud, placé de façon stratégique et central par rapport aux nouveaux projets résidentiels, aux espaces verts prévus ainsi qu'aux nouveaux tracés de rues projetés.

Cette proposition fait donc écho aux échanges entre l'arrondissement Ville-Marie et le CSSDM ainsi qu'aux informations transmises à l'OCPM dans le cadre de la consultation en amont de la rédaction concernant les besoins prévus pour ce secteur.

VILLE-MARIE, UN SECTEUR SCOLAIRE RENOUVELÉ

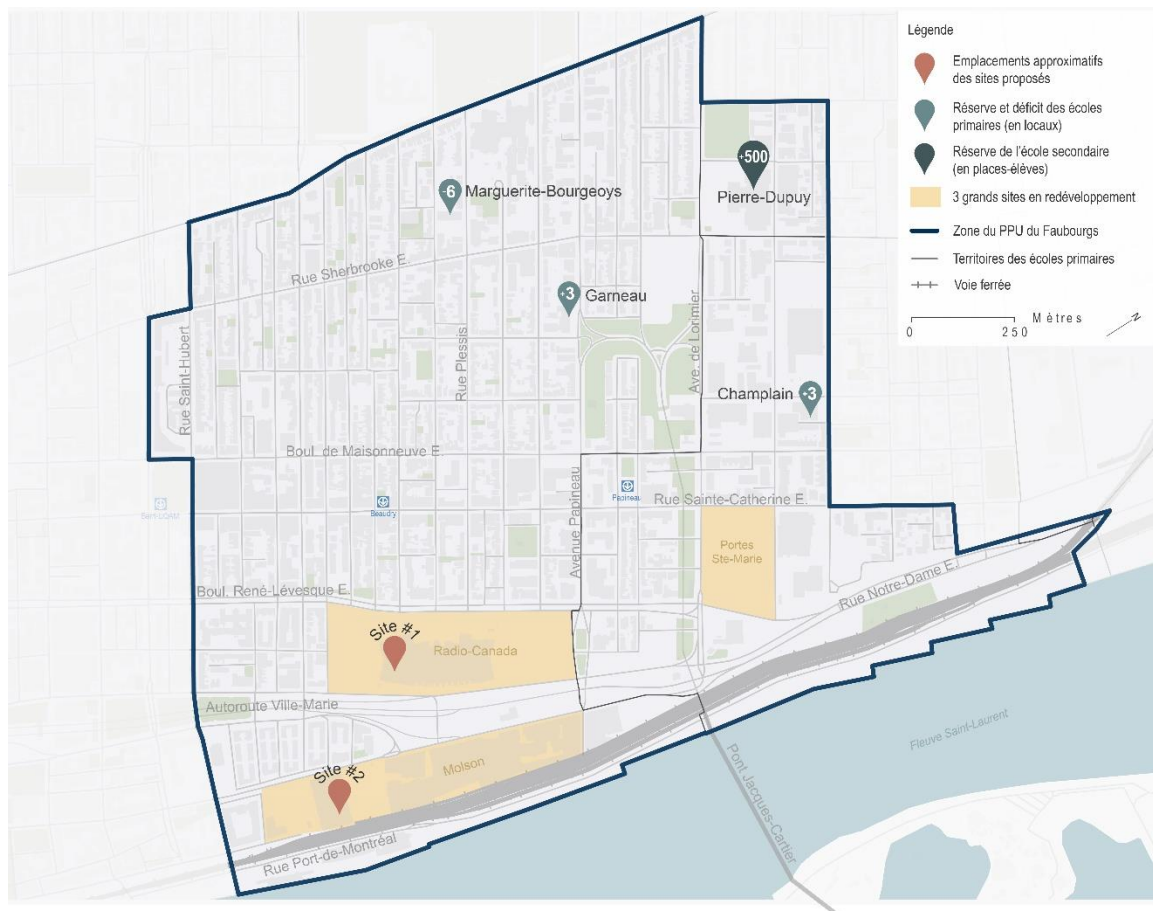
Le territoire couvert par le PPU des Faubourgs est situé dans le secteur de planification scolaire Ville-Marie étant l'un des 24 secteurs de planification scolaire du CSSDM. Ce secteur comprend 5 écoles primaires parmi lesquels 3 sont situées dans le secteur du PPU des Faubourgs.

Actuellement, la capacité d'accueil des écoles permet de répondre aux besoins des élèves qui résident dans le secteur et comprend également une réserve de 14 locaux pour l'année scolaire 2020-2021. Toutefois, les prévisions démographiques de 2020, selon le ministère de l'Éducation, démontrent une croissance démographique d'environ 120 élèves d'ici les cinq prochaines années pour le secteur Ville-Marie. Ces données fournies annuellement par le Ministère ne comptabilisent pas les prévisions démographiques liées aux développements immobiliers, à l'augmentation de clientèle en lien avec l'immigration ainsi qu'aux besoins futurs pour la scolarisation des élèves de maternelle 4 ans.

Dans le cadre du présent exercice de planification, il nous apparaît nécessaire de projeter la situation scolaire du secteur d'ici les cinq prochaines années en se basant uniquement sur les prévisions démographiques.

Ainsi, la carte suivante présente la situation scolaire du secteur du PPU des Faubourgs d'ici 5 ans incluant les deux emplacements proposés.

Carte 1. Le territoire du PPU des Faubourgs

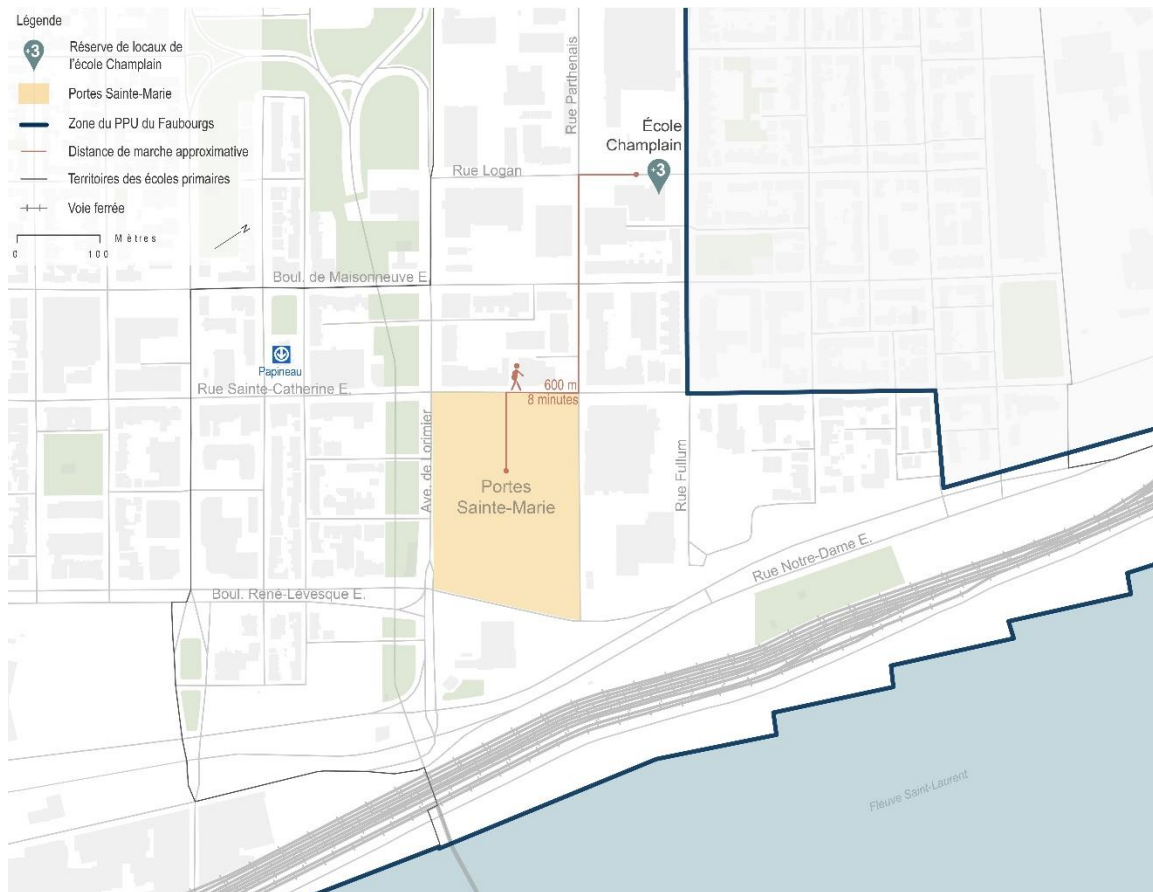


* La capacité d'accueil des écoles primaires du secteur est celle projetée dans cinq ans et en fonction des dernières données démographiques du ministère de l'Éducation.

En ce qui concerne la capacité d'accueil des écoles, le secteur du PPU des Faubourgs sera à l'équilibre. En comptabilisant la capacité d'accueil de l'ensemble des écoles primaires du secteur de planification scolaire Ville-Marie, celui-ci disposera d'une réserve de cinq classes à l'année scolaire 2024-2025.

Au regard de ces dernières données et dans l'optique de l'ajout de 7 500 nouvelles unités d'habitations, il est donc essentiel de poursuivre les démarches afin de planifier au moins une école dans le secteur des faubourgs.

Carte 2. Secteur des Portes Sainte-Marie



Considérant la grande proximité entre l'école primaire Champlain et le site des Portes Sainte-Marie, aucun site n'a été proposé à l'est de l'Avenue de Lorimier. De plus, l'école Champlain dispose d'une réserve de locaux qui permettra d'accueillir les élèves du quartier et ce, dès la livraison du projet.

Au secondaire, la projection préliminaire des besoins scolaires ne permet pas de justifier l'ajout d'une nouvelle école secondaire dans le secteur du PPU des Faubourgs. De plus, l'école Pierre-Dupuy dispose d'une réserve de plus de 500 places-élèves (carte 1).

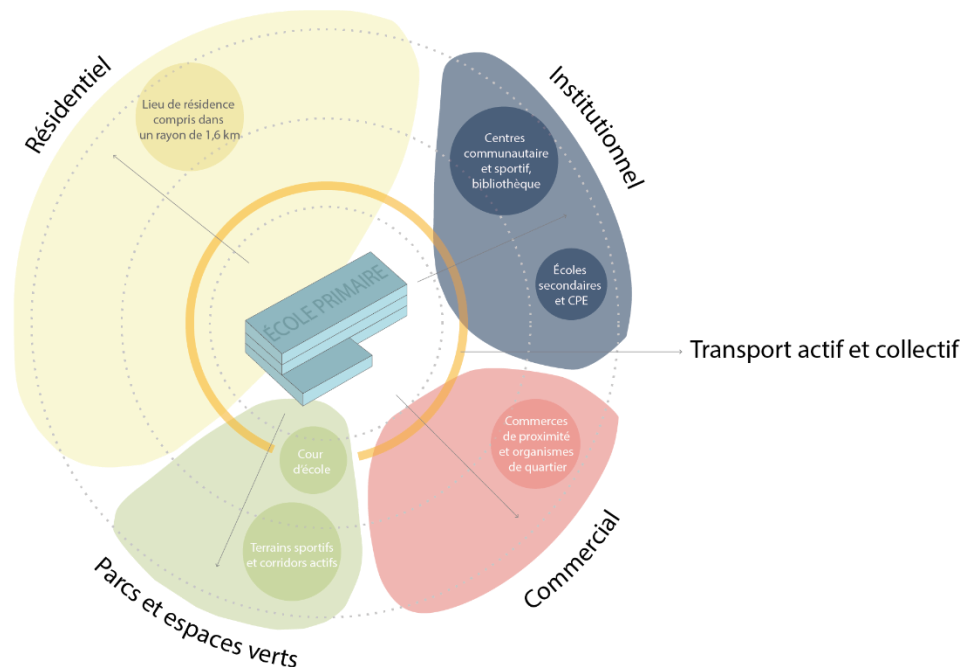
Enfin, aux termes du développement, malgré sa densité et sa proximité au centre-ville, le secteur sera fort bien desservi par les établissements scolaires faisant un milieu de vie durable pour de nombreuses années.

CONTEXTE DE LA PLANIFICATION SCOLAIRE – PPU DES FAUBOURGS

Le secteur touché par le PPU des Faubourgs présente certains enjeux et défis quant à la planification et à la localisation des écoles à venir. L'automobile est très présente et la place qui lui est dédiée dans l'environnement bâti est imposante. Bien que la Ville compte atténuer les impacts négatifs et l'emprise de ces axes importants, ces derniers ont été considérés dans les enjeux guidant les choix de localisation d'école.

De plus, le CSSDM favorise une localisation d'école à proximité du lieu de résidence de ses élèves afin d'encourager les déplacements actifs, de réduire le temps de déplacement et de minimiser le transport scolaire. Au cœur de la vie quotidienne des élèves et de leurs parents, l'école agit comme lien et lieu communautaire et peut enrichir la vitalité d'un quartier. Aussi, au-delà de sa mission éducative, l'école connecte, tisse et entretient des liens nécessaires avec la communauté.

SCHÉMA D'INTERACTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE DANS SA COMMUNAUTÉ

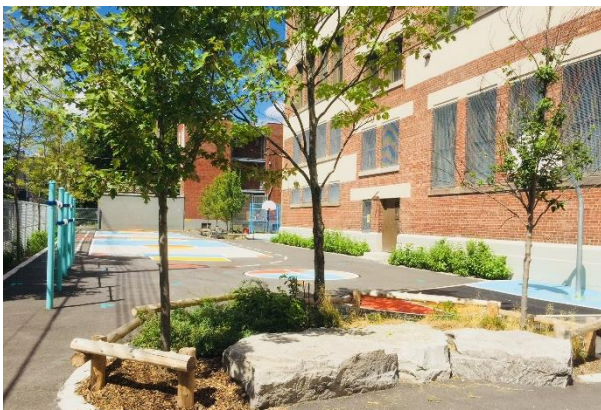


Crédit : CSSDM

Dans ce contexte, les emplacements proposés sont positionnés centralement par rapport aux nouvelles habitations prévues, à proximité de parcs et de façon accessible prenant en considération les nouveaux tracés de rues projetés.

De plus, certains aménagements peuvent permettre d'encourager les déplacements actifs entre le milieu résidentiel et le milieu scolaire, notamment par la présence de pistes cyclables et d'intersections partagées sécuritaires.

Enfin, mentionnons l'importance de l'école dans son apport à la communauté, principalement dans les quartiers denses où les espaces de jeux et les espaces verts sont moins présents. L'école permet un partage avec la communauté par ses plateaux sportifs intérieurs ainsi que par sa cour d'école qui en fait des espaces rassembleurs au cœur des quartiers.



École Saint-Arsène – Photo CSSDM



École Saint-Benoit – Photo CSSDM

CADRE DE RÉALISATION DES ÉCOLES

La planification des écoles requiert la mobilisation et la participation de plusieurs parties prenantes. L'élément de gouvernance devient donc important pour le succès d'une telle démarche incluant ainsi les divers acteurs de la société publique, semi-publique et privée. Plus précisément, les principales parties prenantes sont le ministère de l'Éducation, le Centre de services scolaire, l'administration municipale, les organisations communautaires et les citoyens.

Obtenir du financement permettant la construction d'école est un processus d'échange et d'arrimage entre le ministère de l'Éducation et le CSSDM et qui s'insère dans le cadre du Plan québécois des infrastructures. Le cadre d'appel à projets est un processus annuel dans lequel le centre de services scolaire dépose des projets d'agrandissement et de nouvelles constructions.

L'octroi du financement par le ministère de l'Éducation dépend de certains paramètres qui incluent notamment la reconnaissance du besoin scolaire ainsi que les sommes disponibles.

Une fois les sommes reçues, le CSSDM collaborera avec les citoyens ainsi que les organismes partenaires du quartier dans une démarche collaborative permettant de concevoir une école qui répondra aux besoins de la communauté. Il s'agit de l'objectif principal de la démarche *Planifions notre école*, lancée il y a un peu plus d'un an par le CSSDM.

Enfin, sachant que la ville est un écosystème constamment en évolution et que l'on construit des écoles pour plusieurs années, une telle planification doit être réfléchie et menée de pair avec les divers intervenants.

Ainsi le CSSDM poursuivra ses discussions et son engagement collectif avec cœur et détermination en collaboration avec l'arrondissement et les parties prenantes afin de s'assurer de répondre aux besoins des futurs élèves et que les écoles du secteur scolaire de Ville-Marie reflètent la riche diversité de ce quartier tout en assurant la réussite de tous.